

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1119

5 juin 2009

SOMMAIRE

Alres S.à r.l.	53710	Luxad S.A.	53706
A.M.P. S.A.	53698	Melusine Investissements S.A.	53688
Anustar S.A.	53712	Menyl Holding S.A.	53708
Arbo Property Services S.A.	53697	Meubles Reisdorffer S.à r.l.	53683
Ares Securities S.A.	53679	Middlesex Residential S.à r.l.	53682
Asia Generics S.à r.l.	53706	MLAnna Real Estate GP S.à r.l.	53700
Aviva Investors	53701	New Forest S. à r.l.	53676
Brick-Invest S.A.	53710	O.O. Re S.A.	53698
Cape North S.A.	53672	Orgalux A.G.	53696
DWS Access S.A.	53685	Palladium Securities 1 S.A.	53705
EFCEHA BEHEER S.à r.l.	53669	PG Holdings	53675
European W2W Participations S.à r.l. ...	53701	Poona S.A.	53700
Euro Protection Group	53700	Roissy Etoile S.à r.l.	53710
F.C. Kopstal 33	53685	RP XVII S.à r.l.	53684
Ficama S.A.	53688	Sainte Philomene S.A.	53709
Finriva S.A.	53682	Sandberg Steenman Holding S.à r.l.	53707
Fonds d'Aide et de Développement - Rota- ry International, Luxembourg	53708	SCEM Reinsurance	53698
Frank MULLER-FREIMANN, tapissier-dé- corateur S.à r.l.	53699	Second Euro Industrial Dreieich S.à r.l. ..	53695
Fransad Gestion S.A.	53685	Second Euro Industrial Thouars S.à r.l. ...	53667
GP Performance S.A.	53677	Self A S.à r.l.	53712
Henderson Asia-Pacific Indirect Property Fund Management S.à r.l.	53682	Self A Two S.à r.l.	53711
Historia S.A.	53707	SELF B Investments S.à r.l.	53708
Hoparlux S.A.	53684	Socofi Spf S.A.	53696
H.T.S.B., Handel-Transport und Schiffahrt Benelux A.G.	53711	Sofidec S.à r.l.	53712
iii-investments Luxembourg S.A.	53683	SPK S.A.	53684
Internationale Baugruppe A.G.	53697	Taminco International S.à r.l.	53706
Itesa S.A.	53695	Tenderness S.A.	53697
Joco Promotions S.A.	53666	Tofev S.A.	53667
L&C LuxHoldCo S.à r.l.	53707	TransSport S.A.	53711
Lemagneres S.à r.l.	53709	T. Rowe Price Global Investment Services Limited, Luxembourg Branch	53709
Loopy S.A.	53682	TST Investment Holding S.A.	53669
Lucite International Luxembourg Finance S. à r.l.	53683	Vameca S.A.	53696

Joco Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 29, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 59.431.

L'an deux mille neuf, le huit avril.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "JOCO PROMOTIONS S.A.", avec siège social à L-8245 Mamer, 29, rue de la Libération numéro RCS Luxembourg B 59.431.

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 484 du 5 septembre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Colette KLEIN, agent immobilier, demeurant à L-8245 Mamer, 29, rue de la Libération.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Gaby Reiff, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mike Kirsch, employé privé, demeurant à Bivels.

Composition de l'assemblée

L'actionnaire présent à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il représente ont été portés sur une liste de présence, signée par l'actionnaire présent et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- modification de l'objet social;
- prolongation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société.

II. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent se reconnaît dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et par conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet:

- l'acquisition et la mise en valeur de propriétés et patrimoines immobiliers ainsi que toutes opérations y relatives;
- l'exploitation et la (re)vente d'immeubles;
- l'achat et la vente d'objets d'art et de décoration;
- l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

L'énumération ci-dessus est énonciative et non limitative.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire et en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de prolonger jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2014, les mandats de:

- Monsieur Jacky PAQUET, né à St. Vith, le 8 juillet 1963, demeurant à L-4381 Ehlerange, 88, rue de Mondercange, comme administrateur;
- Monsieur Tobie HERKRATH, né à Echternach, le 18 mai 1956, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg comme administrateur;
- Madame Colette KLEIN, née à Pétange, le 30 janvier 1946, demeurant à L-8245 Mamer, 29, rue de la Libération comme administrateur et administrateur-délégué;
- Madame Fabienne CIANCANELLI, née à Messancy, le 8 avril 1968, demeurant à L-4381 Ehlerange, 88, rue de Mondercange comme commissaire aux comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame la Présidente lève la séance, après avoir déclaré que le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes est estimé à la somme de six cents (600) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Klein, Reiff, Kirsch, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 9 avril 2009. Relation: DIE/2009/3724. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 avril 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009062633/234/66.

(090072978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Second Euro Industrial Thouars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.139.

Extract of the resolutions of the Sole Shareholder of the Company dated May 7, 2009

The Sole Shareholder acknowledged the resignation of Mr. Edward Joseph Kisala as A manager of the Company, with effect as of April 30, 2009 and resolved not to appoint any replacing manager.

Consequently, the Company is managed by a board of managers composed of two A managers, Ms. Renata Miazga and Mr. Roger E. Smith.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique de la Société en date du 7 mai 2009

L'Associé Unique a pris acte de la démission de Monsieur Edward Joseph Kisala, comme gérant A de la Société, avec effet au 30 avril 2009 et a résolu de ne pas nommer de gérant en remplacement.

Par conséquent, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux gérants A, Mademoiselle Renata Miazga et Monsieur Roger E. Smith.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

M. Augustin de Longeaux

En vertu d'une délégation de pouvoir

Référence de publication: 2009063144/21.

(090073289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Tofev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.217.

L'an deux mil neuf, le vingt-troisième jour de janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „TOFEV S.A.", avec siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L- 1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 118.217 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1930 du 13 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Fabienne Perusini, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital d'un montant de EUR 4.150.000 afin de le porter de EUR 31.000 à EUR 4.181.000 par création et émission de 415.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes, d'un montant total de EUR 4.150.000.

2. Souscription et libération intégrale des 415.000 nouvelles actions par BSI Trust Corporation (Malta) Limited as Trustée The Fusons Trust par apport en nature consistant en 155 actions de DEFRA S.A. évaluées à 4.150.000 euros (quatre millions cent cinquante mille euros);

3. Modification de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à EUR 4.181.000 (quatre millions cent quatre vingt et un mille euros) représenté par 418.100 (quatre cent dix huit mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de EUR 4.150.000 euros (quatre millions cent cinquante mille euros) afin de le porter de trente et un mille euros (EUR 31.000) à EUR 4.181.000 (quatre millions cent quatre vingt et un mille euros) par création et émission de 415.000 (quatre cent quinze mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Deuxième résolution

Intervention - Souscription - Libération

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par l'associé unique The BSI Trust Corporation (Malta) Limited as Trustee of The Fusons Trust, avec siège social au 35, St. Zachary Street, Valletta VLT 1132, Malte, immatriculée auprès du registre de commerce de Malte sous le numéro C 43007, ici présenté par Madame Perusini Fabienne demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, qui déclare souscrire et libérer intégralement les 415.000 (quatre cent quinze mille) nouvelles actions par un apport en nature consistant en cent cinquante cinq (155) actions numérotée 001 à 155 de DEFRA S.A., une société anonyme constituée sous le droit du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 117.233.

Le nombre total d'actions apportées représente (cinquante pour cent) 50% du capital de DEFRA S.A., précitée, évalué à 4.150.000 euros (EUR quatre millions cent cinquante mille).

Un rapport d'évaluation a été émis par Alter Audit Sàrl représentée par Monsieur Bruno Abatte, réviseur d'entreprises, avec siège social au 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg suivant lequel l'apport en nature de cent cinquante cinq (155) actions de DEFRA S.A., précitée a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie. La rémunération de l'apport en nature consiste en 415.000 actions à créer d'une valeur nominale d'EUR 10,00 chacune. (...)»

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété juridique et économique a été donnée au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport

L'apporteur ci-dessus, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des cent cinquante cinq (155) actions de DEFRA S.A. apportées et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs, que les actions sont libres de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever et qu'elles sont entièrement libérées;

- il accomplira toutes autres formalités dans l'Etat concerné à savoir au Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (al 1^{er}).** Le capital souscrit est fixé à EUR 4.181.000 (quatre millions cent quatre vingt et un mille euros) représenté par 418.100 (quatre cent dix huit mille cent) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR dix) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille trois cents euros (EUR 3.300).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Michel Merienne, Sophie Matot, Fabienne Perusini, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 janvier 2009. LAC/2009/2838. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009062638/202/99.

(090073141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

TST Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 34.628.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 mars 2009 à 10.00 heures à Luxembourg

- Le mandat des administrateurs Madame Meltem BERKER, Monsieur Erhan ONER et Monsieur Ali Nihat GOKYIGIT ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes FIDUCIAIRE CONTINENTALE viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'assemblée décide de renouveler les mandats de Madame Meltem BERKER, Monsieur Erhan ONER et Monsieur Ali Nihat GOKYIGIT, administrateurs et le mandat du Commissaire aux Comptes, FIDUCIAIRE CONTINENTALE qui viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme

Signature

Le Président de l'Assemblée

Référence de publication: 2009063170/17.

(090073761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

EFCEHA BEHEER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 143.923.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of April.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms. Cécile DIVERCHY, private employee, residing professionally at L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, acting on behalf of NIKKEI N.V., having its registered office at J.A. Abraham Boulevard 73, Bonaire, Netherlands Antilles, being the sole shareholder of EFCEHA Beheer S.à r.l. (the "Company"), a public company limited by shares, having its

registered office at NL-4651 EH Steenbergen, Frederiksbolwerk 5 and its principal place of management at L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, incorporated pursuant to a deed of Maître F.J.M. KOMPIER, notary public residing in Lisse, The Netherlands, dated 29 August 1995, and the principal place of management has been transferred to Luxembourg by a deed of Me Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated on 16 December 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 183 of 28 January 2009, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under section B, number 143.923,

pursuant to a proxy under private seal dated April 22, 2009, which, after signature "ne varietur" by the appearing person and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The sole shareholder of the Company, has taken the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder decides to amend Article Twelve of the Articles of Association, which will now read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by a board of managers constituted of a minimum of two members. The managers need not to be shareholders and may be revoked ad nutum. The managers shall be appointed by the shareholder (or shareholders) and are split in two categories, i.e. "Manager(s) A" and "Manager(s) B".

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound with third parties by the joint signature of one manager A and one manager B, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of managers.

The board of managers may sub-delegate part of his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agencies.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, but in any case with the approval of the decisions by at least one manager A and one manager B."

Second resolution:

The sole shareholder decides to fix the number of managers at four (4).

Are appointed managers of the Company for an undetermined period:

Managers A

a) Mr. Keith LLOYD, company director, born in Liverpool (UK) on 6 May 1944, residing in GY1 1RT Guernsey, Les Pageots, Brock Road, St Peter Port,

b) Mr. Christian VAN HAUTE, company director, born in Dendermonde (Belgium) on 23 March 1942, residing in Keerbergen, Belgium, 15A Vijfstraten, manager A,

Managers B

c) Mr. Jean-Michel HAMELLE, chartered accountant, born in Reims (France) on 13 September 1962, residing in L-6719 Grevenmacher, 11, rue du Centenaire,

d) Mr. Alain TIRCHER, chartered accountant, born in Watermael-Boitsfort (Belgium) on 13 March 1959, residing in L-2538 Luxembourg, 1, Rue Nicolas Simmer.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Cécile DIVERCHY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer,

agissant pour le compte de NIKKEI N.V., une société ayant son siège à J.A. Abraham Boulevard 73, Bonaire, Antilles néerlandaises, étant le seul associé de EFCEHA Beheer S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée avec siège social à PB-4651 EH Steenberg, Frederiksbolwerk 5 et le siège de direction effective à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, constituée suivant acte reçu par Maître F.J.M. KOMPIER, notaire de résidence à Lisse, Pays-Bas, en date du 29 août 1995, et dont le siège de direction effective a été transféré à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 183 du 28 janvier 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 143.923,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 avril 2009, qui, après signature "ne varietur" par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

L'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide de modifier l'article douze des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de minimum deux membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés et sont révocables ad nutum. Les gérants sont nommés par l'associé (ou les associés le cas échéant), et sont répartis entre deux catégories, à savoir "gérant(s) A" et "gérant(s) B".

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée, à l'égard des tiers, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leurs mandats.

Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, mais à chaque fois avec au minimum un gérant A et un gérant B validant la décision à prendre.»

Seconde résolution:

L'associée unique décide de fixer le nombre de gérants à quatre.

Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

Gérants A

a) Monsieur Keith LLOYD, administrateur de sociétés, né à Liverpool (UK) le 6 mai 1944, demeurant à GY1 1RT Guernsey, Les Pageots, Brock Road, St Peter Port,

b) Monsieur Christian VAN HAUTE, administrateur de sociétés, né à Dendermonde (Belgique) le 23 mars 1942, demeurant à Keerbergen, Belgique, 15A Vijfstraten,

Gérants B

c) Monsieur Jean-Michel HAMELLE, expert comptable, né à Reims (France) le 13 septembre 1962, demeurant à L-6719 Grevenmacher, 11, rue du Centenaire,

d) Monsieur Alain TIRCHER, expert comptable, né à Watermael-Boitsfort (Belgique) le 13 mars 1959, demeurant à L-2538 Luxembourg, 1, Rue Nicolas Simmer.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DIVERCHY, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 mai 2009. Relation: LAC/2009/17519. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009062713/220/130.

(090073431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Cape North S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 146.128.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le onze mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par son director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son director, Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par son director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son director, Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CAPE NORTH S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- le conseil économique et les services aux entreprises;
- l'étude, le conseil, la gestion de tous projets;
- l'étude, le conseil, le montage et la gestion de toutes opérations immobilières;
- l'étude, le conseil, l'ingénierie et l'intégration de toutes technologies de la communication et de l'information et les services s'y rapportant;
- la formation et le coaching;
- l'accomplissement de toutes activités commerciales.

La société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

D'une façon générale, la société peut réaliser tous actes et toutes opérations industrielles, commerciales, financières, techniques, mobilières ou immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les objets pré-décrits, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de ses objets.

La société pourra prêter, emprunter avec ou sans garanties et émettre des obligations ou autres instruments financiers qui pourront être convertibles à toute société ou entreprise dans laquelle la société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la société.

La société exercera son activité sous réserve des autorisations administratives éventuellement requises en la matière.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi jour du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2010.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2009.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, cent soixante actions	160
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, cent soixante actions	<u>160</u>
TOTAL: trois cent vingt actions	320

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1^{er} étage, RCS Luxembourg B 99.746,

b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1^{er} étage, RCS Luxembourg B 99.747,

c) Monsieur Yves Meert, directeur, demeurant à 58, rue Saint-Martin, B-6860 Léglise.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:
FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC numéro 303554.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange, 5^{ème} étage.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Yves Meert et NATION-WIDE MANAGEMENT S.A., comme administrateurs-délégués avec pouvoir de signature individuelle pour les matières de gestion journalière.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2009. Relation: LAC/2009/18585. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009062697/242/166.

(090073021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

PG Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.010.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 mars 2009 que:

Suite aux démissions de:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Thierry JACOB, né le 7 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Sont élus, en qualité d'Administrateurs, en remplacement des Administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Alessandro BENEDETTI, né le 13 juillet 1961 à Modena (Italie), demeurant au 59, Chester Square, GB-SW1 W9EA Londres, Royaume-Uni

- Monsieur Laurence SUDWARTS, né le 14 juin 1975 à Londres (Royaume-Uni), demeurant au 78 Westbere Road, NW2 3RU Londres, Royaume-Uni.

- Monsieur Bertrand GAUQUELIN DES PALLIERES, né le 22 novembre 1966 à Paris (France), demeurant au 12 Sydney Place, SW7 3 NL Londres, Royaume-Uni.

Les Administrateurs sont élus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009063865/28.

(090073932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

New Forest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3897 Foetz, 31, rue Jean-Pierre Bicheler.
R.C.S. Luxembourg B 146.160.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur André SCHULZ, bûcheron, né à Dudelange, le 20 novembre 1949, demeurant à L-3897 Foetz, 31, rue Jean-Pierre Bicheler;

2.- Monsieur Roland STEHMEIER, boucher, né à Longwy (France), le 23 janvier 1963, demeurant à L-4301 Esch/Alzette, 7, Résidence Michel Rasquin.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
NEW FOREST S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet tous travaux forestiers.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Foetz.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur André SCHULZ, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2.- Monsieur Roland STEHMEIER, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur André SCHULZ, prénommé.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Roland STEHMEIER, prénommé.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-3897 Foetz, 31, rue Jean-Pierre Bicheler.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Schulz, Stehmeier, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 avril 2009. Relation: EAC/2009/4826. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 mai 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009062717/219/76.

(090073675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

GP Performance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 146.161.

STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le vingt-trois avril.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: GP PERFORMANCE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Foetz.

Art. 4. La société a pour objet le négoce et la location de motos de compétitions, d'accessoires et produits dérivés, ainsi que la préparation et le développement de matériels de compétition sportive et la participation à des championnats en sports motorisés.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 11.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le deuxième lundi du mois de juin en 2010.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, prénommé, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE - ET - UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

53679

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, Rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Ponsson, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 avril 2009. Relation: EAC/2009/4966. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 mai 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009062716/219/111.

(090073686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Ares Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 146.140.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le six mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société HEBO LUX S.A., une société anonyme avec siège social au 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.935, représentée par Monsieur Pascal Wagner, avec adresse professionnelle à Pétange, Administrateur Délégué de la société.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société anonyme ARES SECURITIES S.A., laquelle est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ARES SECURITIES S.A. (la "Société"). Cette Société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration. La durée est indéterminée.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, la localisation, la gestion, l'achat, la vente et la mise en valeur d'immeubles au Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger, ainsi que la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

Elle est autorisée de faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi qu'à des sociétés.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), divisé en mille (1.000) actions de quarante euros (EUR 40,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives, il sera tenu au siège social de la Société un registre des actions nominatives, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La Société sera administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins, composé d'administrateur(s) A et d'administrateur(s) B, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société et qui sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre les administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas le vote soit confirmé par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iii) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Les administrateurs agissant à l'unanimité par résolution circulaire, peuvent exprimer leur accord en un ou plusieurs instruments par écrit, télex, télégramme ou par télécopie, confirmé par écrit, qui ensemble constituent le procès-verbal de la prise de cette décision.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La Société sera engagée par la seule signature l'administrateur délégué pour toutes les décisions concernant la gestion journalière de la Société et par les signatures conjointes d'au moins deux administrateurs A pour toutes les décisions n'entrant pas dans le cadre de la gestion journalière de la Société.

Les décisions qui n'entrent pas dans la gestion journalière incluent mais ne sont pas limitées à tout contrat excédant un engagement de dépenses de plus de cinquante mille euros (EUR 50.000), tout appel de fonds, toute signature des documents de sûreté, l'ouverture des comptes bancaires, l'acquisition d'actif par l'utilisation de fonds mis à la disposition de la Société ou la vente d'actif et tout mouvement de fonds de plus de cinquante mille euros (EUR 50.000) vers des tiers en dehors des sociétés filiales directes et indirectes de la Société.

Entrent dans la gestion journalière toutes les opérations courantes de gestion, tout mouvement de fonds des comptes bancaires de la Société à une partie tierce n'excédant pas cinquante mille euros (EUR 50.000) et les mouvements de fonds sans limite de montant vers les comptes des sociétés filiales directes ou indirectes de la Société, toute signature des documents de sûreté, l'ouverture des comptes bancaires.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes, en conformité avec l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en directe et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée., l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 11. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et conduite des assemblées des actionnaires de la Société, à l'exception des assemblées relatives à la nomination et à la révocation des membres du conseil d'administration de la Société, pour lesquelles 60% au moins du capital sera représenté (sauf dispositions contraires de la loi). Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions seront prises à la majorité qualifiée de 66% des voix présentes ou représentées.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été arrêtés par la partie comparante, celle-ci a souscrit et a entièrement libéré les 1.000 actions émises à la valeur nominale de quarante euros (€40). Preuve du paiement du prix de souscription de 40.000 euros a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, coûts, frais et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société suite à sa constitution sont estimés approximativement à mille quatre cents euros (€ 1.400.-).

Décision de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes pour la période se terminant au 31 décembre 2010, sous réserve des statuts de la Société:
 - M. John Jones, administrateur A, né le 27 septembre 1950 à Newport, Royaume-Uni et demeurant au 1, Courtenay Lodge, GB -BN3 2WF Hove;
 - M. Pascal Wagner, administrateur B, né le 8 février 1966 à Pétange, Luxembourg et demeurant professionnellement au 81, rue J-B Gillardin, L-4735 Pétange;
 - M. Sergio Antonio Pecoraro, administrateur A, né le 22 mai 1962 à Zurich, Suisse, demeurant via Luigi Lavizzari, 6, CH-6830, Chiasso, Switzerland.
3. M. John Jones est nommé Administrateur Délégué avec les pouvoirs spécifiés à l'Article 6 des statuts.
4. La personne suivante est nommée commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes pour la période se terminant au 31 décembre 2010, sous réserve des Statuts de la Société: Société de Gestion Internationale SARL, ayant son siège social au 81, rue J-B Gillardin, L-4735 Pétange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.269.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, signé avec le notaire le présent acte.

Signé: WAGNER, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 13 mai 2009. Relation: EAC/2009/5555. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 19 mai 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009062721/207/123.

(090073296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Finriva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 136.184.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 mai 2009 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Joseph WINANDY et de COSAFIN S.A. administrateurs, de Monsieur Jean QUINTUS administrateur et président et de V.O. Consulting Lux S.A., Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Président

Référence de publication: 2009063181/14.

(090073769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Middlesex Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.590.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009063015/13.

(090073131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Henderson Asia-Pacific Indirect Property Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.873.

EXTRAIT

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur David Hemmings de son poste d'administrateur de la Société, à compter du 14 mai 2009.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Henderson Asia-Pacific Indirect Property Fund Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009063092/13.

(090073702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Loopy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.515.

Extrait de l'A.G Extraordinaire du 31 mars 2009

Au siège de la société

1. L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Olivier DEDOBBELEER de son poste d'administrateur au sein de la société au 31 mars 2009.

2. L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur Madame Mireille LAMBERT, née le 10 octobre 1966 à Arlon, demeurant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 25A boulevard Royal à partir du 1^{er} avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063111/15.

(090073097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

iii-investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.569.

Suite à une décision de l'associé unique de la société anonyme "iii-investments Luxembourg S.A." en date du 13 mai 2009, Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprise de la société jusqu'à la date de l'assemblée générale de 2010, en remplacement de Dr. Wollert - Dr. Elmendorff S.à r.l.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009063198/13.

(090073353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Meubles Reisdorffer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Lëtzeburger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 136.052.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2009

L'associé unique prend acte de la cession de parts sociales intervenue le 22 avril 2009 entre, Monsieur REISDORFFER Jean et Monsieur WILMES Pierre pour 10 parts.

Il résulte de cette cession que la répartition des parts sociales de la société MEUBLES REISDRORFFER S.à r.l. est dorénavant la suivante:

- Monsieur WILMES Pierre est propriétaire de la totalité des 100 parts composant le capital social.

Monsieur WILMES Pierre.

Référence de publication: 2009063112/15.

(090072998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Lucite International Luxembourg Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 117.766.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 13 mai 2009 de la société Lucite International Luxembourg Finance S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant B suivant en date du 13 mai 2009:

Monsieur Frank Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, demeurant au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société;

- Nomination du Gérant B suivant en date du 13 mai 2009 pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, demeurant au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant B

Monsieur Robert van't Hoeft, Gérant B

Monsieur Martinus Cornelis Johannes, Gérant B

Monsieur Toby James Heppenstall, Gérant A

Monsieur Ian Robin Lambert, Gérant A

Monsieur François Corentin Paugam, Gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lucite International Luxembourg Finance S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2009063119/27.

(090073060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

SPK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 92.414.

Le mandat de Monsieur PRIOR Alexandre demeurant à L-4671 Altwies, 17, route de Filsdorf ayant pris fin en 2008 et n'ayant pas été renouvelé, Monsieur PRIOR Alexandre ne fait plus partie du conseil d'administration de la société depuis le 10 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063209/12.

(090073582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

RP XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.580.

Il s'est produit une erreur dans le nom de famille d'un des gérants B de la Société.

Celui-ci s'appelle Brian Borg et non Brian Born.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 7 mai 2009.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009063127/15.

(090073206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Hoparlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 69.800.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2009

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Maître René FALTZ et Maître Thomas FELGEN, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

L'assemblée a décidé de nommer, en remplacement de Monsieur Luc VERELST, démissionnaire, Monsieur Nicolas KRUCHTEN, Directeur, né le 28 août 1957 à Luxembourg, et demeurant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société, avec effet immédiat.

Le mandat de Monsieur Nico Kruchten prendra fin lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes 2010, en 2011.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009063128/263/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08058. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090073213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

DWS Access S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 134.767.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2009

- Sont nommés administrateurs de la société M. Stéphane Weyders, Managing Partner, résidant professionnellement au 22, rue Goethe, à L-1637 Luxembourg, M. Christophe Laguerre, résidant au 132, rue des Romains à 8041 Strassen et M. Jean Lemaire, résidant au 32A, rue Léandre Lacroix à L-1913 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Bart Zech, M. Roeland Pels et M. Frank Walenta.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009063174/17.

(090073022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Fransad Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 144.571.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 7 mai 2009 que les actionnaires prennent acte et acceptent la substitution de M. Stéphane Chrétien, jusqu'alors représentant permanent de la Compagnie de banque Privée S.A., administratrice de la Société, dans les droits et obligations de la Compagnie de Banque Privée S.A., au rang d'administrateur, en nom propre.

M. Stéphane Chrétien a pour adresse le 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, son mandat est à durée déterminée et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le Conseil d'Administration de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Filippo Setton
- M. Renato Picciotto
- M. Stéphane Chrétien

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2009063143/23.

(090073422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

F.C. Kopstal 33, Association sans but lucratif.

Siège social: Kopstal,

R.C.S. Luxembourg F 7.962.

—
Im Anschluss an die außerordentliche Generalversammlung vom 20.02.09 wurde unter den Unterzeichnenden der am 21. März 1933 gegründete Sportverein F.C. KOPSTAL 33 in eine Vereinigung ohne Gewinnzweck (a.s.b.l.), gemäss Gesetz vom 21. April 1928, beziehungsweise vom 4. März 1994, umgewandelt.

STATUTEN

I. Bezeichnung, Sitz, Dauer

Art. 1. Die Vereinigung ohne gewinnbringenden Zweck trägt den Namen F.C. KOPSTAL 33. Sie hat ihren Sitz in Kopstal in ihrem Vereinslokal (Buvette). Ihre Dauer ist unbegrenzt.

II. Ziel und Zweck

Art. 2. Ziel und Zweck des Vereins sind die Förderung und Pflege sportlicher Aktivitäten im Allgemeinen, insbesondere aber die Ausübung und Verbreitung des Fußballsports sowie ganz allgemein die Aufrechterhaltung freundschaftlicher Beziehungen.

Art. 3. Ihre Aktivität erstreckt sich nur auf den sportlichen Bereich. Sie ist absolut unabhängig von jeder politischen und religiösen Bewegung.

III. Vereinsmitglieder

Art. 4. Der Verein besteht aus aktiven und nicht-aktiven Mitgliedern, sowie aus Ehrenmitgliedern.

Art. 5. Mitglied kann jeder werden, der einen unbescholtenen Ruf genießt. Der Vorstand nimmt die Mitglieder an, kann eine Aufnahme jedoch abweisen ohne einen Grund zu nennen. In der nächsten Generalversammlung kann der Betroffene dann den oder die Gründe schriftlich anfragen.

Art. 6. Aktive Mitglieder sind solche, die sich an den festgesetzten Übungen und Wettspielen regelmäßig beteiligen. Ihr Jahresbeitrag wird vom Vorstand festgelegt und ist zahlbar am Anfang eines jeden Jahres.

Inaktive Mitglieder sind solche die den Verein nur finanziell unterstützen, sie entrichten einen Jahresbeitrag der ebenfalls vom Vorstand festgelegt wird.

Ehrenmitglieder sind solche, die den Verein durch einen vom Vorstand festgelegten Mindestbeitrag pro Jahr unterstützen.

Art. 7. Der Austritt aus dem Verein steht jedem Mitglied nach Erfüllung seiner Vereinspflicht frei.

Art. 8. Der Austritt eines aktiven Mitglieds kann erfolgen:

- a) durch Vereinswechsel:
- b) durch schriftliche Demission:
- c) automatisch durch Nichtbezahlung des Jahresbeitrags;
- d) durch Ausschluss

Der Ausschluss durch den Vorstand kann erfolgen:

- a) bei Verstößen gegen die Vereinsstatuten oder im Falle von vereinschädigendem Verhalten;
- b) wegen Interesselosigkeit an den Vereinsaktivitäten.

Der Vereinsausschluss wird durch den Vorstand mit einfacher Stimmenmehrheit beschlossen, nachdem dem Betroffenen Gelegenheit geboten wurde, sich zu rechtfertigen. Der Ausschluss wird dem Betroffenen durch eingeschriebenen Brief mitgeteilt, woraufhin er innerhalb von 14 (vierzehn) Tagen Einspruch gegen den Vorstandsbeschluss erheben kann, was ebenfalls durch eingeschriebenen Brief erfolgen muss. In diesem Falle entscheidet die Generalversammlung über den Ausschluss und zwar mit 2/3 (zwei Drittel) Mehrheit.

Austritt sowie Ausschluss verleihen keinerlei Anrecht auf Rückerstattung eventuell geleisteter Einzahlungen.

IV. Verwaltung

Art. 9. Der Verein wird verwaltet von einem Vorstand, der in den ersten drei Monaten jedes Jahres durch die Generalversammlung erneuert wird. Der Vorstand besteht aus Mitgliedern namentlich 1) einem Präsidenten 2) einem Vize-Präsidenten 3) einem Sekretär 4) einem Kassierer 5) mindestens 3 Beisitzende.

Art. 10. Der Vorstand leitet die Geschäfte des Vereins, ruft die Versammlungen ein, prüft die Beschwerden der Mitglieder, legt die Jahresbeiträge fest, legt im Falle eines Zweifels die Statuten aus und beschließt über die gewöhnlichen Ausgaben.

Der Vorstand hat die weitreichendsten Befugnisse, um im Namen des Vereins zu handeln, ausschließlich derjenigen Kompetenzen, welche von Rechts wegen oder gemäß gegenwärtiger Statuten der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 11. Wählbar für den Vorstand sind Mitglieder, welche das 18. Lebensjahr erreicht haben. Die Dauer der Vorstandsmandate beträgt ein Jahr. Austretende Vorstandsmitglieder sind wiederwählbar. Im Falle des Ausscheidens eines Vorstandsmitgliedes im Laufe des Rechnungsjahres kann an dessen Stelle ein Ersatzmitglied treten; dieses muss jedoch in der nächsten Generalversammlung bestätigt werden.

Kandidaten für den Vorstand müssen ihre Kandidatur vor Beginn der Generalversammlung beim Vereinspräsidenten abgeben. Die Kandidaten mit den meisten Stimmen gelten als gewählt. Bei Stimmengleichheit wird eine Stichwahl abgehalten. Bei erneuter Gleichheit gelten folgende Regeln:

- a) der Kandidat mit der längsten Vorstandszugehörigkeit ist gewählt;
- b) der Kandidat mit der längsten Vereinszugehörigkeit ist gewählt.

Die Wahl erfolgt geheim. Ist die Zahl, mangels Kandidaten, nicht erreicht, hat der Vorstand das Recht, zwischen zwei Generalversammlungen etwaige Kandidaten neu aufzunehmen.

Die Zahl der Vorstandsmitglieder wird vor jeder Neuwahl durch den Vorstand festgelegt. Der neugewählte Vorstand bestimmt in seiner ersten Sitzung den Präsidenten, den Vizepräsidenten, den Sekretär, den Kassierer und die weitere Postenverteilung sowie die Kompetenzen der einzelnen Mitglieder.

Art. 12. Der Präsident des Vorstands vertritt den Verein nach Außen hin, unterzeichnet die Schriftstücke, die den Verein moralisch und finanziell verpflichten. Er leitet die Versammlungen. Er kann auch ohne vorherige Beratung mit dem Vorstand durch den Sekretär eine Versammlung einberufen lassen.

Der Vorstand tritt auf Einberufung des Präsidenten so oft zusammen, wie es die Interessen des Vereins erfordern oder aber falls es die Hälfte seiner Mitglieder ausdrücklich verlangt.

Der Präsident ist der ranghöchste Vereinsfunktionär und vertritt den Verein in der Öffentlichkeit. Die Vorstandssitzungen werden von ihm, oder in seiner Abwesenheit, von seinem Stellvertreter geleitet. Der Vorstand ist nur beschlussfähig, falls mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend sind. Seine Entscheidungen werden mit einfacher Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten bzw. die seines Stellvertreters.

Art. 13. Der Sekretär erledigt den gesamten Schriftverkehr, verfasst die Berichte der Versammlungen und Zusammenkünfte, die in der nächsten Versammlung zur Genehmigung verlesen werden. Er führt die Mitgliederliste. Er hat die einlaufende Korrespondenz dem Datum nach geordnet aufzubewahren und vor allen abgesandten Briefen und Postkarten eine Abschrift zu halten.

V. Geschäfts- und Buchführung, Generalversammlung

Art. 14. Das Rechnungsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der Kassierer führt Buch über sämtliche Ein- und Ausgaben. Er erhebt die Beiträge und zeigt dem Vorstand am Anfang eines jeden Jahres die Anzahl der Mitglieder an. Ausgaben über 500 Euro dürfen nur mit der Genehmigung des Vorstandes, nach Unterschrift des Präsidenten oder wenn dieser nicht anwesend ist, durch den Sekretär erfolgen.

In der Jährlichen Generalversammlung erstattet der Kassierer Bericht über die Finanzlage des Vereins. Auf Verlangen hin, eines Vorstandsmitgliedes, Einsicht in die Kasse zu erlangen, muss er demselben sie sofort unterbreiten.

Die Buchführung der Vereinsfinanzen obliegt dem Kassierer, welcher als solcher der Generalversammlung Bericht und Rechenschaft über die Kassenlage abzulegen hat.

Art. 16. Die Überwachungskommission besteht aus 2 Mitgliedern wovon wenigstens eines aktiv sein muss. Sie hat das Recht und die Pflicht die gesamte Buchhaltung des Kassierers periodisch zu prüfen und in der nächsten Generalversammlung davon Bericht zu erstatten. Weiterhin hat sie das Recht vom Kassierer zu jeder Stunde und sooft sie es für gut findet Vorlegung der Bücher zu verlangen sowie auch des Kassenbestandes, muss jedoch ihre Pflicht wenigstens halbjährlich erfüllen. Diese Kommission wird von der Generalversammlung gewählt.

Art. 17. Die statutarische Generalversammlung muss wenigstens einmal jährlich in den ersten drei Monaten durch den Vorstand einberufen werden. Das Datum und die Uhrzeit der Generalversammlung muss mindestens 2 (zwei) Wochen im Voraus, mitsamt der Tagesordnung, am Sitz des Vereins veröffentlicht werden und alle Mitglieder müssen hierzu schriftlich eingeladen werden.

Eine Generalversammlung muss ebenfalls einberufen werden, wenn mindestens 1/5 (ein Fünftel) der stimmberechtigten Mitglieder diesen Wunsch schriftlich äussert. Jeder Vorschlag, der mindestens von 1/20 (einem Zwanzigstel) der auf der letzten Jahresmitgliedliste aufgeführten Mitglieder unterzeichnet ist, muss auf die Tagesordnung gesetzt werden. Beschlüsse außerhalb der Tagesordnung können nur gefasst werden, falls die Statuten dies ausdrücklich vorsehen.

Folgende Punkte sind ausdrücklich der Kompetenz der Generalversammlung vorbehalten und müssen auf der Tagesordnung jeder statutarischen Generalversammlung stehen:

- a) Rechenschaftsbericht über die Vereinsaktivitäten;
- b) Kassenbericht über die finanzielle Lage des Vereins;
- c) Neuwahl des Vorstandes sowie die Bestimmung der Kassenrevisoren.

Art. 18. Die Generalversammlung ist beschlussfähig, wenn wenigstens 2/3 der Vorstandsmitglieder anwesend sind. Die Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst, bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten. Ist eine Versammlung nicht beschlussfähig, so ist die mit derselben Tagesordnung statutgemäß einberufene zweite Versammlung auf alle Fälle beschlussfähig.

VI. Liste der Mitglieder, Statutenänderung, Auflösung des Vereins

Art. 19. Eine Liste der Mitglieder wird am Ende eines jeden Jahres neu erstellt.

Art. 20. Änderungen der Statuten sowie die Auflösung des Vereins können nur bei einer außergewöhnlichen Generalversammlung erfolgen. Über Statutenänderungen kann nur befunden werden, falls dieselben ausdrücklich im Einberufungsschreiben angeführt sind, und mindestens 2/3 (zwei Drittel) der aktiven Mitglieder an der Generalversammlung teilnehmen.

Statutenänderungen können nur mit 2/3 (zwei Drittel) Mehrheit der Stimmen angenommen werden.

Falls nicht 2/3 (zwei Drittel) der Mitglieder zugegen sind, kann eine zweite Versammlung einberufen werden, welche beschlussfähig ist, unabhängig davon wie viele Mitglieder teilnehmen.

Art. 21. Die Auflösung kann nicht beschlossen werden solange dem Verein sieben Mitglieder angehören.

Die Auflösung des Vereins kann nur von der Generalversammlung beschlossen werden, falls mindestens 2/3 (zwei Drittel) der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sind. Die Auflösung ist nur rechtskräftig, wenn sie bei einer 2/3 (zwei Drittel) Mehrheit der Stimmen beschlossen wird.

Im Fall einer Auflösung wird das Vermögen zu wohltätigen Zwecken verwendet.

Art. 22. Für alles was nicht in diesen Statuten geregelt ist, wird an das Gesetz vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck verwiesen.

Ausgefertigt in Kopstal am 20. Februar 2009 durch die Gründungsmitglieder.

Es folgt die Liste der Gründungsmitglieder:

- 1) René Buchette, Präsident, wohnhaft in Bridel 84, rue de Luxembourg L-8140
- 2) Michel Olinger, Vize Präsident, wohnhaft in Bridel 5, rue Oster L-8146
- 3) Steve Pena Martinez, Sekretär, wohnhaft in Kopstal 10, rue de Luxembourg L-8184
- 4) Nadine Hames, Kassierer, wohnhaft in Kopstal 9a, rue de la Chapelle L-8183
- 5) Jean Marie Schwarz, Mitglied, wohnhaft in Kopstal 3, rue de la Chapelle L-8183
- 6) Laurent Klein, Mitglied, wohnhaft in Kirchberg 4a, rue St Fiacre L-1519
- 7) Claude Schmitz, Mitglied, wohnhaft in Kehlen 19, rue du Kiem L-8281.

Signatures.

Référence de publication: 2009063363/139.

(090074410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Ficama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 101.201.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 7 mai 2009

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 7 mai 2009, il a été décidé de:

1. réélire, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 28 février 2010, les administrateurs de la Société, à savoir:

- M. Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- M. Eric BIREN, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg; et
- M. Jean-François HELFER, résidant professionnellement au 5-7, rue de Monttesuy, F-75340 Paris Cedex 07.

2. réélire Deloitte S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 28 février 2010;

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009063145/23.

(090073564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Melusine Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.175.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventh day of May.

Before Maître Joelle BADEN, notary public residing in Luxembourg, acting in place of Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed,

Appeared:

1.- The Luxembourg company "EURO FAR EAST S.A.", with its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, RCS Luxembourg B 56.609;

represented by Mr Pierre-Olivier WURTH, hereafter mentioned, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2.- Mr Pierre-Olivier WURTH, lawyer, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme" which they declared to organize among themselves.

BY-LAWS

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1. A Luxembourg corporation (stock company "société anonyme") is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the name of "MELUSINE INVESTISSEMENTS S.A."

Art. 2. Registered office.

2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

3.2. The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II. - Capital

Art. 5. Corporate capital. The subscribed corporate capital is set at EUR 400,000.- (four hundred thousand Euros), divided into 4,000 (four thousand) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

Art. 6. Modification of corporate capital.

6.1. The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares. The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

Art. 9. Transfer of shares. There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of directors.

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors are nominated by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the board of directors.

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In the event of a tied vote, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Art. 12. General powers of the board of directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of powers.

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the corporation. Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Statutory auditor.

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV. - General meeting

Art. 16. Powers of the general meeting.

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the annual general meeting. The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting at the third Friday of May at 7 p.m.

Art. 18. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

Art. 19. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits

Art. 20. Business year.

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of profits.

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 23. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finished at 31st of December 2009.

The first annual General Meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 4.000 (four thousand) shares as follows:

1.- EURO FAR EAST S.A.	3,999 shares
2.- Pierre-Olivier WURTH	1 share
Total:	4,000 shares.

All these shares have been fully paid in, so that the sum of EUR 400,000.- (four hundred thousand Euros) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand three hundred Euros.

First extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1.- The Corporation's address is fixed at L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal (10th floor), Grand-Duchy of Luxembourg.

2.- The following have been elected as directors, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2014:

- a) Maître Jim PENNING, lawyer, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal;
- b) Maître Pierre-Olivier WURTH, lawyer, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal;
- c) Maître Philippe PENNING, lawyer, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:

Mr René MORIS, tax advisor, residing at L-1853 Luxembourg, 24, Rue Léon Kauffman.

4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le sept mai.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg soussignée, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, lequel conservera l'original des présentes.

Ont comparu:

1.- La société luxembourgeoise "EURO FAR EAST S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, RCS Luxembourg B 56.609;

ici représentée par Monsieur Pierre-Olivier WURTH, ci-après désigné, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur Pierre-Olivier WURTH, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

Lesquels comparants, agissant es-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "MELUSINE INVESTISSEMENTS S.A.".

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5 Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 400.000,- (quatre cent mille Euros), divisé en 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11 Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15 Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième vendredi du mois de mai à 19.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 4.000 (quatre mille) actions comme suit:

1.- EURO FAR EAST S.A.	3.999 actions
2.- Pierre-Olivier WURTH	<u>1 action</u>
TOTAL:	4.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 400.000,- (quatre cent mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille trois cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal (10^{ème} étage), Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2014:

a) Maître Jim PENNING, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal;

b) Maître Pierre-Olivier WURTH, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal;

c) Maître Philippe PENNING, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

Monsieur René MORIS, fiscaliste, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, Rue Léon Kauffman.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P- O. WURTH, J. BADEN

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mai 2009. Relation: LAC/2009/17830. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 MAI 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009063326/211/332.

(090073976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Itesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 91.658.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 7 mai 2009

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 7 mai 2009, il a été décidé de:

1. réélire, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 28 février 2010, les administrateurs de la Société, à savoir:

- M. Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- M. Eric BIREN, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg; et
- M. Jean-Louis DELVAUX, résidant professionnellement au 5-7, rue de Monttesuy, F-75340 Paris Cedex 07.

2. réélire Deloitte S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 28 février 2010;

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009063146/23.

(090073560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Second Euro Industrial Dreieich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 101.844.

Extract of the resolutions of the Sole Shareholder of the Company dated May 7, 2009

The Sole Shareholder acknowledged the resignation of Mr. Edward Joseph Kisala as A manager of the Company, with effect as of April 30, 2009 and resolved not to appoint any replacing manager.

Consequently, the Company is managed by a board of managers composed of two A managers, Ms. Renata Miazga and Mr. Roger E. Smith.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique de la Société en date du 7 mai 2009

L'Associé Unique a pris acte de la démission de Monsieur Edward Joseph Kisala, comme gérant A de la Société, avec effet au 30 avril 2009 et a résolu de ne pas nommer de gérant en remplacement.

Par conséquent, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux gérants A, Mademoiselle Renata Miazga et Monsieur Roger E. Smith.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

M. Augustin de Longeaux

En vertu d'une délégation de pouvoir

Référence de publication: 2009063147/21.

(090073293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Vameca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 16.602.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 décembre 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009063157/19.

(090073763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Orgalux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 103.954.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 8 mai 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 Weiswampach

Signature

Référence de publication: 2009063276/14.

(090073104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Socofi Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 36.182.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 mai 2009

Suite au décès de Monsieur Marc KERRELS, administrateur de la Société, survenu en date du 15 mars 2009, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Thibaut KERRELS, Business Development Manager, demeurant Lindenlaan 67 à B-1640 Sint-Genesius-Rode.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Thibaut KERRELS, Business Development Manager, demeurant Lindenlaan 67 à B-1640 Sint-Genesius-Rode

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009063158/23.

(090073765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Internationale Baugruppe A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 137.010.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 mars 2009 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et Koen LOZIE pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la société V.O. Consulting Lux S.A. pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009063159/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08311. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090073593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Arbo Property Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelanst.

R.C.S. Luxembourg B 97.195.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2009063244/11.

(090073664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Tenderness S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 44.134.

—
Extrait procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 février 2009 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Monsieur Pierre SCHILL

COSAFIN S.A.

L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Luxembourg CORPORATE SERVICES INC. et de nommer en remplacement Madame Denise VERVAET, 18a, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE GLACIS

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme

P. SCHILL / D. VERVAET

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009063160/1172/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08340. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090073619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

A.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 17.683.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 mai 2009 à Luxembourg

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 mai 2009 que:

- Monsieur Alessandro Pasetti a été renommé administrateur à partir du 11 mai 2009. Le mandat de Monsieur Alessandro Pasetti prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

- Monsieur Alessandro Banzoli a été renommé administrateur à partir du 11 mai 2009. Le mandat de Monsieur Alessandro Banzoli prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

- Monsieur Olivier Printz a été renommé administrateur et administrateur délégué à la gestion journalière à partir du 11 mai 2009. Le mandat de Monsieur Olivier Printz prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

- Le mandat du commissaire Conseil Comptable S.A. a été renouvelé jusqu'à la l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009063162/22.

(090072941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

SCEM Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 29.883.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 13 mai 2009

L'Assemblée reconduit les Administrateurs suivants:

- Monsieur Nils LINDSTEDT,
- Monsieur Einar LUNDGREN,
- Monsieur Mark GALLOWAY,
- Monsieur Stefan WIKBERG,
- Madame Clare HARGREAVES,

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée nomme KPMG Audit, comme Réviseur Indépendant d'Entreprise. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2009.

Pour la société SCEM REINSURANCE

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009063165/20.

(090072975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

O.O. Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.222.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 29 avril 2009

L'Assemblée Générale nomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Per OLSSON,
- Monsieur Tomas MATSSON,
- Monsieur Leif ERIKSSON,
- Monsieur Lambert SCHROEDER.

Leur mandat prendra fin immédiatement à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale nomme ERNST & YOUNG Luxembourg, comme Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2009.

Pour la société O.O. RE S.A.
SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.
Signature

Référence de publication: 2009063166/20.

(090072987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Frank MULLER-FREIMANN, tapissier-décorateur S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5443 Rolling, 19, rue d'Assel.

R.C.S. Luxembourg B 90.999.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

Frank MULLER, maître-tapissier-décorateur, époux de Françoise FREIMANN, demeurant à L-5443 Rolling, 19, rue d'Assel,

Françoise FREIMANN, sans état, épouse de Frank MULLER, demeurant à L-5443 Rolling, 19, rue d'Assel.

Les comparants exposent ce qui suit:

1) Ils sont propriétaires de la totalité des parts sociales de FRANK MULLER-FREIMANN, tapissier-décorateur, S.à r.l., avec siège social à L-5443 Rolling, 19, rue d'Assel, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 90.999, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 28 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 248 du 7 mars 2003,

et dont le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (150,- EUR) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé;

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, ils prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

4) Ils se désignent comme liquidateurs de la Société, et en cette qualité, requièrent le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, ils assument irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé;

5) L'actif restant est attribué aux associés;

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

7) Décharge pleine et entière est donnée au gérant;

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, les associés actuels sont les bénéficiaires économiques de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MULLER, FREIMANN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 27 avril 2009, REM/2009/577. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 mai 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009063460/218/43.

(090074123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Euro Protection Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 144.253.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 10 mars 2009

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- de nommer Monsieur Frédéric DELORE, comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009063167/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03209. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090073676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Poona S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 39.117.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 avril 2009 à 11.000 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur:

Jean REUTER, 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg

Jean QUINTUS., 11, rue de Fuschbach, L-7391 Blaschette

Joseph WINANDY demeurant 92 rue de l'Horizon, L-5960 Itzig.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que Commissaire aux Comptes:

Pierre SCHILL. 18A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme

J. QUINTUS / J. WINANDY

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009063175/19.

(090073766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

MLAnna Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.644.

(A)

Die Gesellschafter der Gesellschaft haben am 16. April 2009 folgenden Beschluss gefasst:

1. Rücktritt von Frau Teodora Ciota in ihrer Funktion als Geschäftsführerin der Gesellschaft mit Wirkung zum 4. März 2009.

(B)

Die Gesellschafter der Gesellschaft haben am 6. Mai 2009 folgende Personen als Geschäftsführer mit Wirkung vom 4. März 2009 auf unbegrenzte Zeit bestellt:

- Herr Mark Fenchelle, geboren am 14. Januar 1962 in London, Großbritannien, geschäftsansässig 2, King Edward Street, London, EC1A 1HQ London, Großbritannien.

- Frau Janina Messinger, geboren am 12. März 1978 in Nastätten, Bundesrepublik Deutschland, geschäftsansässig 2, King Edward Street, London, EC1A 1HQ London, Großbritannien.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLAnna Real Estate GP S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2009063172/22.

(090073036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Aviva Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 32.640.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société
qui a eu lieu le mardi 7 avril 2009*

L'Assemblée Générale procède à la nomination des Administrateurs, pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Les mandats sont répartis comme suit:

- M. Adam LESSING, Président et Administrateur du Conseil d'Administration

- M. José CATURLA, Administrateur

- M. Jacques ELVINGER, Administrateur, résidant professionnellement sis 238 bis, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

- M. William GILSON, Administrateur

- M. Eric DUVAL DE LA GUIERCE, Administrateur, résidant professionnellement sis 21-26, rue de la Pépinière, 75008 Paris, France

L'Assemblée Générale a élu Ernst & Young S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Luxembourg, le 9 Avril 2009.

Pour extrait conforme

William GILSON

Administrateur

Référence de publication: 2009063173/25.

(090073016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

European W2W Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 375.200,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 121.445.

In the year two thousand nine, on the sixth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of European W2W Participations SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.445 (the Company). The Company was incorporated on October 17, 2006 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing then in Remich, published on December 23, 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2398.

There appeared:

RIVERSIDE EUROPE W2W LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, county of New Castle, United States of America, registered under number 4218333 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred sixty two thousand seven hundred euro (EUR 362,700) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty five euro (EUR 25) each, to three hundred seventy five thousand two hundred euro (EUR 375,200) by way of the issuance of fourteen thousand five hundred and eight (14,508) new shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to Mr Frank Walenta and any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred sixty two thousand seven hundred euro (EUR 362,700) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty five euro (EUR 25) each, to three hundred seventy five thousand two hundred euro (EUR 375,200) by way of the issuance of fourteen thousand five hundred and eight (14,508) new shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the fourteen thousand five hundred and eight (14,508) new shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of three hundred sixty two thousand seven hundred twenty one euro (EUR 362,721) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable) in accordance with various undocumented interest free loans granted to the Company by the Sole Shareholder.

The contribution in kind of the Receivable to the Company, in an aggregate net value of three hundred sixty two thousand seven hundred twenty one euro (EUR 362,721) is to be allocated as follows:

(i) an amount of three hundred sixty two thousand seven hundred euro (EUR 362,700) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of twenty one euro (EUR 21) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the pro forma accounts of the Company dated December 31, 2008 and signed for approval by the management of the Company (the Pro Forma Accounts) and (ii) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

The contribution certificate dated April 6, 2009 issued by the management of the Sole Shareholder and the Company in respect of the Receivable states in essence that:

"- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached pro forma accounts as per December 31, 2008 and booked under item 174000 (the Pro Forma Accounts);

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Pro Forma Accounts is valued at at least three hundred sixty two thousand seven hundred twenty one euro (EUR 362,721) and since the Pro Forma Accounts, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

Such certificate and a copy of the Pro Forma Accounts of Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The contribution in kind of the Receivable from the Sole Shareholder to the Company shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"5.1 The Company's corporate capital is fixed at three hundred seventy five thousand two hundred euro (EUR 375,200.-) represented by fifteen thousand eight (15,008) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to Mr Frank Walenta and any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de European W2W Participations SARL, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.445 (la Société). La Société a été constituée le 17 octobre 2006 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, publié le 23 décembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2398.

A comparu:

RIVERSIDE EUROPE W2W LLC, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, comté de New Castle, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4218333 (l'Associé Unique),

ici représenté par Gilles Ralet, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante deux mille sept cents euros (EUR 362.700) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500)

représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à trois cent soixante quinze mille deux cents euros (EUR 375.200) par l'émission de quatorze mille cinq cent huit (14.508) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à M. Frank Walenta et à tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de veiller à toutes les formalités qui s'y rapportent (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées).

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société montant de trois cent soixante deux mille sept cents euros (EUR 362.700) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à trois cent soixante quinze mille deux cents euros (EUR 375.200) par l'émission de quatorze mille cinq cent huit (14.508) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit aux quatorze mille cinq cent huit (14.508) nouvelles parts sociales, ayant une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libère intégralement par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant de trois cent soixante deux mille sept cent vingt et un euros (EUR 362.721) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance) conformément à plusieurs prêts sans intérêt qui n'ont pas été documentés accordés à la Société par l'Associé Unique.

L'apport en nature de la Créance à la Société, d'une valeur nette totale de trois cent soixante deux mille sept cent vingt et un euros (EUR 362.721) sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de trois cent soixante deux mille sept cents euros (EUR 362.700) sera affecté au compte capital social nominal de la Société, et

(ii) un montant vingt et un euros (21 EUR) sera affecté à la réserve de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée, entre autres, par (i) les comptes pro forma de la Société datés du 31 décembre 2008 et signés pour accord par la gérance de la Société (les Comptes Pro Forma) et (ii) un certificat d'apport daté à la date des présentes, émis par la gérance de l'Associé Unique et constaté et accepté par la gérance de la Société.

Le certificat d'apport daté du 6 avril 2009 émis par la gérance de l'Associé Unique et la Société en ce qui concerne la Créance expose essentiellement que:

"- la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est indiquée sur les comptes pro forma datés du 31 décembre 2008 annexés et enregistrée au poste 174000 (les Comptes Pro Forma);

- l'Associé Unique est l'unique propriétaire de la Créance, et le seul avoir droit à la Créance et a le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance apportée à la Société d'après les Comptes Pro Forma annexés est d'au moins trois cent soixante deux mille sept cent vingt et un euros (EUR 362.721) et depuis les Comptes Pro Forma, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ou grevée d'un gage ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités pour transférer la propriété juridique de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance qui s'éteindra par confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois."

Ce certificat et une copie des Comptes Pro Forma, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'apport en nature de la Créance de l'Associé Unique à la Société sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" 5.1 Le capital social de la Société est fixé à trois cent soixante quinze mille deux cents euros (EUR 375.200,-), représenté par quinze mille huit (15.008) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à M. Frank Walenta et à tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de veiller à toutes les formalités qui s'y rapportent (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2.000.- (deux mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2009. Relation: LAC/2009/14090. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009063542/242/223.

(090073945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Palladium Securities 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 103.036.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2009

- Sont nommées administrateurs de la société M. Stéphane Weyders, Managing Partner, et M. Jean Lemaire, résidant professionnellement au 32A, rue Léandre Lacroix à L-1913 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Bart Zech et M. Roeland Pels.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009063176/16.

(090073059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Asia Generics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 61.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.467.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Madame Emanuela Brero, gérante de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Madame Delphine Tempé, gérante de la société susmentionnée, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;

- Monsieur Stefan Oostvogels, gérant de la société susmentionnée, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009063179/20.

(090073192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Luxad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.566.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 avril 2009 à 16.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Messieurs Jacques BORDET, Jean QUINTUS et Joseph WINANDY, Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009063183/18.

(090073770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Taminco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.248.

—
EXTRAIT

1) Il est porté à la connaissance des tiers que:

L'associé Pearls Invest S.à r.l. a transféré son siège social à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2) Suite à un déménagement,

- Madame Emanuela Brero, gérante de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Madame Bénédicte Moens-Colleaux, gérante de la société susmentionnée, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009063180/20.

(090073210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

L&C LuxHoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.835.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 6 avril 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Jean-Pierre Raynal, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 31 mars 2009.
- Mme Caroline Anne Vander Meersch, avec adresse au 31, Eliane Grove, Londres NW5 4QH, Grande-Bretagne, est élue nouveau gérant B de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009063184/16.

(090073257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Historia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 113.796.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 avril 2009 à 09.45 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la société V.O. Consulting Lux S.A. pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009063186/18.

(090073771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Sandberg Steenman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 110.445.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 8 mai 2009 que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Jonkheer Johannes Anton Gijsbert Sandberg	500
TOTAL	500

Il convient également de noter que l'adresse de M. Jonkheer Johannes Anton Gijsbert Sandberg est désormais la suivante:

19, rue de l'Athénée
CH-1206 Genève

Luxembourg, le 13 mai 2009.
Bart Zech
Gérant

Référence de publication: 2009063187/23.

(090073279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Fonds d'Aide et de Développement - Rotary International, Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue Vianden.

R.C.S. Luxembourg F 4.757.

—
DISSOLUTION

Lors de l'assemblée générale en date du 11 novembre 2008, il a été décidé de prononcer la dissolution de l'association sans but lucratif «FONDS D'AIDE ET DE DEVELOPPEMENT - ROTARY INTERNATIONAL LUXEMBOURG», d'affecter son patrimoine à Letzebuerg Kannerduerf à Mersch et de désigner Monsieur Norbert Horsmans comme liquidateur.

Cette décision a été homologuée par un jugement en date du 2 avril 2009 du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, première chambre, statuant sur requête, en matière d'homologation de décisions d'associations sans but lucratif.

Luxembourg, le 12 mai 2009.
Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009063189/17.

(090073423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Menyl Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.823.

—
Le bilan et l'annexe au 30 juin 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MENYL HOLDING S.A.
Société anonyme holding
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009063376/14.

(090074390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

SELF B Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.437.

—
Suite une résolution en date du 17 février 2009, l'associé unique de la société SELF B Investments S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- Approbation de la démission de Joseph El Gammal comme gérant de la société avec effet au 31 mars 2009;
- Election de deux nouveaux gérants pour une période illimitée avec effet au 31 mars 2009:
- * Gary Janaway, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg,
- * Paul Farmer, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009063190/16.

(090073308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Lemagneres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.261.

Suite une résolution en date du 17 février 2009, l'associé unique de la société 'Lemagneres S.à r.l.' a pris les résolutions suivantes:

- Approbation de la démission de Joseph El Gammal comme gérant de la société avec effet au 31 mars 2009;
- Election de deux nouveaux gérants pour une période illimitée avec effet au 31 mars 2009:
 - * Gary Janaway, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg,
 - * Paul Farmer, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009063191/16.

(090073322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Sainte Philomene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 120.022.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2009

L'assemblée accepte les démissions avec effet au 23 mars 2009 de leurs fonctions d'administrateurs de Messieurs Frédéric MONCEAU et Joeri STEEMAN et accepte également la démission avec effet au 23 mars 2009 de Européenne de Participations Financières et Industrielles, en abrégé Parfinindus S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes de la société.

Au 23 mars 2009, l'assemblée décide de nommer Messieurs Francesco ZITO et Guillaume WINCKEL (adresse professionnelle: 24, rue de Genêts, L-1621 Luxembourg), Monsieur Pascal ROBINET (adresse professionnelle: 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg) aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2012. Le nombre d'administrateur est porté à 4.

Au 23 mars 2009, l'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A. (siège social: 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg) jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Vincent MARTET

Administrateur

Référence de publication: 2009063213/22.

(090073705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

T. Rowe Price Global Investment Services Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.818.

EXTRAIT

M. David John Lynthon Waren a démissionné comme administrateur de la société avec effet au 31 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T. Rowe Price Global Investment Services Limited Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2009063210/13.

(090073588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Brick-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.608.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 24 mars 2009

L'Assemblée Générale a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009063193/16.

(090073166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Alres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.321.

—
Suite une résolution en date du 17 février 2009, l'associé unique de la société 'Aires S.à r.l.' a pris les résolutions suivantes:

- Approbation de la démission de Joseph El Gammal comme gérant de la société avec effet au 31 mars 2009;
- Election de deux nouveaux gérants pour une période illimitée avec effet au 31 mars 2009:
- * Gary Janaway, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg,
- * Paul Farmer, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009063194/16.

(090073328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Roissy Etoile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.619.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Gérant Unique de la Société prise en date du 18 Mai 2009 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Mai 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009063196/18.

(090073448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

TransSport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 49A, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 125.393.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 15 mai 2009 que:

1) L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes de la société:

- Monsieur Paul MÜLLER, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20, avec effet immédiat.

L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société:

- La société C.F.N. Gestion S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 20, Esplanade, qui accepte.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ingeldorf, le 15 mai 2009.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade

L-9227 Diekirch

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2009063272/22.

(090073565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Self A Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.799.

—
Suite une résolution en date du 17 février 2009, l'associé unique de la société SELF A Two S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- Approbation de la démission de Joseph El Gammal comme gérant de la société avec effet au 31 mars 2009;

- Election de deux nouveaux gérants pour une période illimitée avec effet au 31 mars 2009:

* Gary Janaway, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg,

* Paul Farmer, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009063195/16.

(090073335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

H.T.S.B., Handel-Transport und Schifffahrt Benelux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 64.834.

—
EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 30 décembre 2008, tenue de manière ordinaire au siège social de la société, l'Assemblée a pris, notamment, les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a accepté la démission de M. Ronald Alexander KOUWENHOVEN, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur et d'administrateur délégué à partir du 1^{er} janvier 2009.

2. L'Assemblée a nommé comme nouvel administrateur et administrateur délégué, avec effet au 1^{er} janvier 2009, Madame Bertina VERMEULEN-VAN DER KRUIT, demeurant NL-4625 ER Bergen op Zoom, n° 112 Hot van de Paltz. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2009063211/20.

(090073598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Self A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 105.850.

Suite une résolution en date du 17 février 2009, l'associé unique de la société SELF A S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- Approbation de la démission de Joseph El Gammal comme gérant de la société avec effet au 31 mars 2009;
- Election de deux nouveaux gérants pour une période illimitée avec effet au 31 mars 2009:
- * Gary Janaway, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg,
- * Paul Farmer, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
Signature

Référence de publication: 2009063197/16.

(090073344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Sofidex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 142.780.

En date du 20 avril 2009, Mireille Herbrand a cédé ses 25 parts sociales sur un total de 25 qu'elle détenait de la société SODIFEC S.à r.l. à Patrick Sganzerla qui détenait déjà 86 parts sociales de telle sorte que depuis le 20 avril 2009 Patrick Sganzerla détient 111 parts sociales de la société SOFIDEX S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Pour extrait conforme et sincère
Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009063199/17.

(090073361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Anustar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 115.231.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2009 que:

- CERTIFICA Luxembourg S.à r.l. ayant son siège au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à r.l., commissaire démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009063204/15.

(090073436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.
